

Avis adopté

Séance plénière du 25 juin 2024

Réussite à l'École, réussite de l'École

Artisanat et professions libérales

Le taux de 80 à 90 % de réussite au baccalauréat ne doit pas cacher une autre réalité : chaque année, un grand nombre d'élèves se retrouvent en situation d'échec scolaire, ou encore orientés - en raison de la faiblesse de leur résultats - dans une voie qu'ils n'ont pas choisie. Pour ceux-là, l'École a failli à sa mission de leur permettre d'acquérir un socle de connaissances, de compétences et de culture, et de leur donner les outils permettant de choisir leur avenir professionnel. Et le plus souvent, ces jeunes sont issus des milieux sociaux les moins favorisés.

On ne compte plus les études qui le confirment : la France est l'un des pays de l'OCDE où l'origine sociale impacte le plus la réussite scolaire. Dès lors, l'École ne parvient pas à rendre effective la promesse républicaine d'égalité des chances, tout en compromettant l'opportunité d'élever le niveau de qualification du pays et ses capacités à faire face aux mutations environnementales et numériques.

Dans le secteur de l'Artisanat, nous mesurons de longue date ces dysfonctionnements, en voyant arriver dans nos filières de formation des jeunes qui ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et qui ont le sentiment d'avoir été laissés de côté par le système. Leur capacité à tenir jusqu'au diplôme et leurs chances de poursuivre leur cursus en sont d'autant fragilisées.

Il faut le rappeler : l'avenir de chaque jeune reste conditionné à la maîtrise des savoirs de base et c'est d'abord à l'École de remplir sa mission en ce domaine. Par conséquent, nous approuvons l'objectif porté par l'Avis de faire de la réussite de tous les élèves la première finalité de l'École.

Et ce défi exige des enseignants suffisamment formés et motivés. Il faut donc s'attaquer à la crise des vocations : rendre le métier plus attractif en alignant les salaires sur la moyenne de l'OCDE, mais aussi mieux préparer les futurs enseignants et mieux accompagner ceux déjà en poste, en renforçant notamment la dimension

pédagogique de la formation initiale et continue, pour permettre la prise en charge de la variété de profils des élèves avec des modes d'apprentissage diversifiés. Nous approuvons les propositions de l'Avis en ce sens.

En revanche, nous sommes interrogatifs sur la proposition de remplacer le Conseil supérieur des programmes par une « instance indépendante ». Nous partageons par ailleurs le besoin d'encourager une plus forte mixité sociale au sein des établissements scolaires. Les expériences réussies en la matière ont montré un effet positif sur le bien-être des élèves et sur leur ouverture sociale et culturelle, et ce sont là des enjeux essentiels à la cohésion sociale qui méritent d'être davantage partagés par tous les établissements, publics comme privés sous contrat. Mais pour favoriser la mixité sociale et réduire les contournements de la carte scolaire, il faut aussi s'attaquer à la faiblesse de niveau de certains établissements en leur allouant des moyens adaptés et en particulier des enseignants suffisamment formés et expérimentés.

La réussite, en filière professionnelle ou classique, nécessite des bases et des acquis solides. Ces fondamentaux ne peuvent être apportés que par une Ecole prenant en compte les aspirations, les difficultés et les atouts de chacun.

Enfin, la revalorisation de la voie professionnelle doit se poursuivre car c'est aussi une des conditions de réussite pour les jeunes qui font le choix de cette voie. Une école plus inclusive, plus attentive, qui ne laisse personne sur le bord du chemin, c'est le défi qu'il faut relever et le sens que **le Groupe Artisanat et Professions Libérales a retenu de cet Avis et il l'a voté.**